



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Medecins

Question écrite n° 6125

Texte de la question

M. Jean-Paul Virapoulle attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le projet de suppression du secteur des medecins conventionnes a honoraires libres dit « secteur 2 ». Cette suppression, si elle etait envisagee, aurait pour consequence de limiter l'evolution financiere des jeunes medecins qui trouvaient souvent dans ce secteur un moyen d'ameliorer leur revenu. Il lui demande de lui indiquer son sentiment sur cette question.

Texte de la réponse

La convention medicale du 21 octobre, approuvee par le Gouvernement le 25 novembre 1993, prevoit le maintien du secteur a honoraires differents (secteur II) au profit de : ceux qui a la date d'application de la convention en beneficiaient ; ceux qui, a compter de la date d'application de la convention, s'installent pour la premiere fois en exercice liberal et sont titulaires des titres suivants : ancien chef de clinique des universites, assistant des hopitaux; ancien assistant des hopitaux generaux ou regionaux n'appartenant pas a un CHU ; ancien assistant des hopitaux specialises ; praticien chef de clinique ou assistant des hopitaux militaires ; praticien temps plein hospitalier dont le statut releve du decret no 84-131 du 24 fevrier 1984.

Données clés

Auteur : [M. Virapoullé Jean-Paul](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6125

Rubrique : Professions medicales

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1993, page 3124

Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4725